



ESGCI

TAXE D'APPRENTISSAGE 2010

Verser votre taxe d'apprentissage à une grande école du Pôle ESG, c'est contribuer à la formation de vos futurs cadres et managers, les talents qui assureront demain le développement de votre entreprise.

Pôle **ESG**

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR TECHNIQUE PRIVÉS

LE PÔLE ESG

Le **Pôle ESG**, fondé en 1975, est constitué d'établissements indépendants d'enseignement supérieur technique privés qui ont chacun leur spécificité, et couvrent les domaines du **management, de la communication et de la finance**. Trois grandes écoles du **Pôle ESG** sont habilitées à percevoir la taxe d'apprentissage pour leur formation de Bac à Bac+5 :

- › **ESGCI** - École Supérieure de Gestion et Commerce International :
Titres certifiés niveau I, Etablissement d'Enseignement Supérieur reconnu par l'État - Accrédités IACBE⁽¹⁾
- › **ESG** - École Supérieure de Gestion : diplôme Bac +5 visé par l'État, Grade Master
- › **ESGF** - École Supérieure de Gestion et Finance
Titre certifié niveau I, Etablissement d'Enseignement Supérieur reconnu par l'État - Accrédité IACBE⁽¹⁾

Le Pôle ESG compte en 2009/2010 près de 5 500 étudiants et 26 000 anciens élèves, issus de plus de 70 pays. Son corps professoral est constitué de 400 professeurs diplômés des plus grandes écoles et universités de France, des USA, de Grande-Bretagne, d'Australie... et d'experts occupant des postes de cadres supérieurs en entreprises. Le Pôle ESG dispose de 6 sites sur Paris, soit plus de 9 000 m² comportant amphithéâtres, salles de cours, salle des marchés financiers, réseaux informatiques et équipements de nouvelles

technologies, matériels audiovisuels, cafétérias, salles de sport et bureaux pour les 30 associations d'élèves...

La multiplication des moyens informatiques, des réseaux, l'implantation des dernières technologies et le développement des enseignements on-line, permettent un enseignement de qualité au standard international.

⁽¹⁾ International Assembly for Collegiate Business Education



Laurent Tran Van Lieu
Président du Pôle ESG

ESGCI

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE GESTION ET COMMERCE INTERNATIONAL

Titres certifiés et reconnus par l'État niveau 1

→ www.esgci.com

IMRI → Institut de Marketing et Relations Internationales

IMCO → Institut de Marketing et Commerce

ICRP → Institut de Communication et Relations Publiques

IMTH → Institut de Marketing, Tourisme et Hôtellerie

DÉBOUCHÉS

Responsable export / Responsable transit / Chef des ventes / Directeur commercial / Chef de produit / Directeur marketing / Chef de publicité / Chargé d'études / Attaché de presse / Responsable éditorial / Responsable relations presse / Responsable communication / Responsable e-tourisme / Chef de projet touristique...



Marcelle Azoulay
Directrice de l'ESGCI



Olivier Sercq
Directeur des études

LES RENDEZ-VOUS ENTREPRISES DU PÔLE ESG

FORUM DE RECRUTEMENT

Ce forum permet aux entreprises de rencontrer les étudiants et les jeunes diplômés du Pôle ESG en recherche de stages ou d'emplois. Le prochain forum de recrutement se déroulera les 30 et 31 Mars 2010.

JOURNÉES DE RECRUTEMENT DÉDIÉES

Ces événements s'adressent aux entreprises qui souhaitent présenter leur société et leurs métiers auprès des étudiants du Pôle ESG. Suite à leur présentation, elles ont un espace à disposition

pour recruter. Ces manifestations ont pour avantage de s'organiser tout au long de l'année, répondant immédiatement aux impératifs de recrutement.

FORUMS DES MÉTIERS

Ces forums permettent aux jeunes diplômés du Pôle ESG de rencontrer des professionnels dans une ambiance conviviale et de bénéficier de conseils précieux dans la définition de leur projet professionnel et en matière d'insertion sur le marché de l'emploi.

Nos programmes privilèges pour les entreprises partenaires

En versant votre taxe d'apprentissage à l'une des écoles du Pôle ESG, vous bénéficiez d'avantages tout au long de l'année : participation au forum écoles/entreprises, journées dédiées à votre société, visibilité de recrutement sur nos sites Internet... Pour en savoir plus et connaître les différentes offres, contactez Guy Filliastre au 01 40 21 59 06, ou par mail : gfilliastre@esg.fr

POURQUOI VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE AU PÔLE ESG?



Verser votre
taxe d'apprentissage
aux écoles du Pôle ESG
c'est :

- › Participer à **l'enseignement** et à la recherche au plus haut niveau
- › Garantir **une formation de qualité** à nos étudiants, **vos futurs talents**
- › **Soutenir la mise à niveau** de nos outils pédagogiques
- › Maintenir un **partenariat durable** avec nos écoles

Verser votre taxe d'apprentissage au Pôle ESG, c'est contribuer à son rayonnement et, en retour, bénéficier de toutes les ressources pour développer vos projets. Parce que les entreprises, qu'elles soient régionales, nationales ou internationales, sont ses partenaires aujourd'hui et les futurs recruteurs de ses diplômés demain, le Pôle ESG souhaite les associer à son développement. Cet objectif requiert leur soutien manifesté par le versement de la taxe d'apprentissage. Son versement représente un volet important de la collaboration écoles-entreprises. Cette collaboration offre aux entreprises la possibilité de contribuer activement à la formation de leurs futurs cadres.

Elle permet en particulier, dans le cadre d'un partenariat, de :

- › bénéficier d'un contact avec les équipes d'enseignants-chercheurs,
- › participer aux conférences professionnelles, jurys de sélection, congrès, salons, séminaires,
- › accéder à notre service stages-emplois.

Autant de ressources qui contribuent à assurer les meilleures conditions d'études aux étudiants du Pôle ESG, et donc à valoriser leur formation. Les écoles redistribuent une part importante du montant qu'elles perçoivent au titre de la taxe d'apprentissage à leurs étudiants de condition modeste sous forme de bourses d'études.

L'année dernière grâce à vous, l'ESGCI a pu mettre en place des projets et innovations tels que :

- la création d'une salle informatique dédiée à l'apprentissage des techniques et outils de communication, équipée des derniers logiciels spécialisés dans la mise en page, l'édition et le web marketing
- Le lancement du programme "Tremplin". Celui-ci propose un suivi personnalisé des étudiants en difficultés pédagogiques en organisant des rendez-vous hebdomadaires. L'objectif est de les aider à améliorer leur méthode de travail et leurs résultats.



MODALITÉS PRATIQUES

Le versement direct aux écoles n'est pas possible.

Afin de verser votre taxe d'apprentissage à une ou plusieurs écoles du Pôle ESG, vous devez :

1 Choisir un organisme collecteur de taxe d'apprentissage (OCTA)

Votre versement doit être fait par l'intermédiaire d'un organisme collecteur de taxe d'apprentissage agréé. Vous pouvez utiliser les services de tout autre organisme de votre choix, par exemple l'UNIPE

2 Affecter votre taxe d'apprentissage à l'ESGCI et/ou l'ESG et/ou l'ESGF :

NOM ET ADRESSE DES ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIE A OUVRIER QUALIFIÉ	CATÉGORIE B CADRE MOYEN	CATÉGORIE C CADRE SUPÉRIEUR
ESGCI - 75012 Paris 242 rue du Faubourg Saint-Antoine			
ESG - 75011 Paris 25 rue Saint-Ambroise		40 % par la règle du cumul*	+
ESGF - 75011 Paris 25 rue Saint-Ambroise			20 %

* La réglementation fiscale vous permet d'avoir recours à la règle du cumul entre 2 catégories. N'oubliez pas de donner des instructions en ce sens à votre collecteur afin de maximiser votre versement.

Les écoles du pôle ESG délivrent toutes un diplôme ou un titre de niveau 1. Elles sont donc habilitées à percevoir tout ou partie de votre taxe d'apprentissage en catégorie C et B par la règle du cumul.

Pour que vos versements soient réalisés conformément à vos souhaits, vous devez respecter les noms des établissements sur le bordereau de votre organisme collecteur.

ESGCI • 242 rue du Faubourg Saint-Antoine - 75012 Paris

ESG • 25 rue Saint-Ambroise - 75011 Paris

ESGF • 25 rue Saint-Ambroise - 75011 Paris

3 Nous retourner votre promesse de versement afin que nous puissions vous remercier et vous faire connaître les événements qui rythment la vie de nos écoles dans les domaines de la recherche et de la formation continue.

Promesse de versement à retourner par fax au 01 75 57 80 51 ou par e-mail à gfilliastre@esg.fr



● PÔLE ESG

25 rue Saint-Ambroise, 75011 Paris
Service Partenariats Entreprises - Guy Filliastre
Tél.: 01 40 21 59 06 - gfilliastre@esg.fr
<http://entreprise.pgsm.fr>

